

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
8 décembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 30^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 novembre 2005, à 10 heures

Président : M. Koudelka (Vice-Président) (République tchèque)**Sommaire**

Point 56 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour : Formation et recherche

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

Point de 54 l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



- b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 56 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite) (A/60/79 et 111, et A/C.2/60/3)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)** (A/60/84, 115 et 314)
- b) Participation des femmes au développement (suite)** (A/60/162)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (suite)** (A/60/318)

1. **M. Bodini** (Saint-Marin) dit qu'en dépit d'un large accord sur la nécessité d'éliminer la pauvreté et de l'affectation de ressources non négligeables à cette fin, la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement correspondant demeure incertaine. La croissance économique seule ne suffit pas pour éliminer la pauvreté. Il importe au plus haut point que les pays en développement se dotent d'un cadre juridique efficace dans le domaine du travail et de la sécurité sociale afin d'améliorer la qualité de l'emploi existant et d'atténuer le problème du sous-emploi, tout en conservant la souplesse nécessaire pour créer de nouveaux emplois et développer la petite entreprise. Il faut consacrer des ressources suffisantes à l'éducation et à la formation professionnelle pour assurer une meilleure productivité et de meilleurs salaires, et il faut éliminer les obstacles culturels qui empêchent les femmes d'accéder pleinement au marché du travail.

2. L'ampleur des ressources que les pays développés peuvent consacrer à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement dépend de leur propre situation économique. De nombreux pays industrialisés, en Europe occidentale en particulier, se trouvent dans une situation économique difficile et certains d'entre eux connaissent des troubles sociaux sans précédent. Si les pays développés voient leur taux de chômage augmenter par suite de la réduction des obstacles au commerce et d'autres concessions faites aux pays en développement, ils accorderont la priorité aux couches les plus pauvres de leur propre population.

Par ailleurs, la population âgée est en augmentation dans les pays développés, ce qui se traduit par une augmentation des coûts de la santé et des retraites.

3. Il faut donc trouver un point d'équilibre qui ne prive pas la population des pays les plus riches de leur bien-être et qui encourage les gouvernements des pays en développement qui réussisse le mieux à partager leurs nouvelles richesses de manière plus juste et efficace entre leurs propres citoyens, les femmes en particulier, et veiller à ce que les populations des pays les moins avancés se dotent d'organes dirigeants démocratiques et transparents qui les sortent du cercle de la pauvreté.

4. **M. Snoussi** (Tunisie) relève que le rapport du Secrétaire général sur le rôle central de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté (A/60/314) s'en tient au cadre national et n'évoque pas les aspects relatifs aux migrations et au commerce, ni l'exode des cerveaux et ses effets préjudiciables pour les pays en développement.

5. L'emploi dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, l'agriculture par exemple, est nécessaire pour réduire la pauvreté et la marginalisation de la population rurale. L'investissement dans l'économie rurale est un choix stratégique qui a des effets multiplicateurs sur la production, le revenu agricole et la sécurité alimentaire, ainsi que sur la croissance économique et le développement humain; toutefois, cette stratégie suppose que les ressources financières nécessaires sont disponibles et que l'accès au marché est garanti.

6. L'insécurité plonge ses racines dans la pauvreté, si bien que sans véritables possibilités de développement, le risque d'instabilité économique et politique perdure partout dans le monde. La pauvreté est le symptôme d'un environnement mondial où règnent les inégalités et la lutte contre la pauvreté exige une alliance mondiale fondée sur le partage des responsabilités, la coopération et la solidarité.

7. L'aide publique au développement (APD) est un catalyseur pour le développement et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, parce que le développement est un processus à long terme qui exige la mobilisation de ressources humaines et financières qui dépassent les possibilités de bon nombre de pays. Les innovations en matière de sources de financement sont des compléments à l'APD. À cet égard, la communauté internationale devrait veiller à

ce que le Fonds de solidarité mondial créé par l'Assemblée générale devienne effectivement opérationnel.

8. Le commerce est important pour le financement du développement et la lutte contre la pauvreté. La dimension développement du commerce doit être placée au centre des négociations, conformément à l'Agenda pour le développement de Doha, et le système commercial multilatéral devrait devenir plus équitable et ouvert, et tenir compte des priorités commerciales des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

9. Des efforts devraient être consacrés à renforcer l'aptitude des pays en développement à gérer leur dette, parce que la croissance, le développement humain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement supposent le maintien d'un niveau d'endettement supportable. La communauté internationale devrait élaborer un mécanisme permettant l'annulation ou la réduction de la dette sans compromettre la stabilité des institutions financières internationales.

10. **M. Baja** (Philippines), se référant au rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'Année internationale du riz, 2004 (A/C.2/60/3), dit que l'action combinée des organismes compétents des Nations Unies, des États Membres et des autres organisations internationales a contribué à faire prendre conscience du rôle vital du riz dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Cette action a aussi entraîné une augmentation du soutien aux systèmes de production viable fondée sur le riz, qui constituent des éléments essentiels de la croissance économique et du développement.

11. Au cours de l'Année internationale du riz, les Philippines ont redoublé d'efforts pour promouvoir une croissance efficace et durable de la production rizicole et fournir des orientations à cet effet, en tant que moyen de maintenir l'autosuffisance du pays dans ce domaine et de relever les défis de la sécurité alimentaire. Il n'en demeure pas moins que des efforts internationaux soutenus sont nécessaires pour traiter les multiples aspects de la production du riz, vu le rôle vital que le riz peut jouer au service de la sécurité alimentaire mondiale.

12. La plupart des plus de 80 millions de personnes qui souffrent de faim et de malnutrition vivent dans des

régions où l'alimentation, le revenu et l'emploi sont tributaires du riz. Un recentrage sur la culture viable du riz devient de plus en plus important compte tenu de l'accroissement de la population mondiale et de l'augmentation correspondante de la demande de riz. La culture appropriée et la production durable du riz permettraient de réduire notablement la pauvreté et la dégradation de l'environnement; or, la croissance de la production se ralentit en raison de la concurrence pour l'utilisation des terres et des ressources en eau, de la diminution des rendements économiques, de l'augmentation des pertes après récolte, des pénuries de main-d'œuvre, des contraintes institutionnelles et de la pollution de l'environnement.

13. Le plus gros de la main-d'œuvre mondiale travaille dans le secteur agricole et les trois quarts des travailleurs pauvres se trouvent dans les pays en développement. L'Année internationale du riz aura réussi lorsque davantage de riz sera disponible et accessible à un prix abordable pour la population pauvre des villes et des campagnes, lorsque les revenus agricoles auront augmenté et lorsque des possibilités d'emploi rural supplémentaires auront été créées.

14. **M. Gunasekera** (Sri Lanka) dit que son pays, bien qu'il soit actuellement occupé à remédier aux dégâts provoqués par le tsunami de 2004, demeure convaincu qu'il parviendra aux objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir prévue. Le Gouvernement sri-lankais accorde la priorité absolue à l'éducation et à la santé; mais la pauvreté demeure une difficulté importante et les initiatives de développement sont en cours de réaménagement pour réduire les disparités socioéconomiques.

15. La population pauvre représente un réservoir de ressources humaines qui recèle de grandes potentialités, pour autant que ses besoins fondamentaux sont satisfaits et qu'elle est mobilisée au service de la croissance économique. Le Gouvernement a adopté des politiques pertinentes et s'emploie en particulier à améliorer le bien-être et les revenus de la population rurale pauvre, dans le cadre d'une approche où le développement est mû par les communautés, parce qu'il considère que la population pauvre elle-même doit participer à la formulation de la solution à ses problèmes.

16. De nombreux pays en développement ont ouvert leur économie, en partant de l'hypothèse que c'est le développement du commerce et non l'aide qui crée le

développement économique. Or, les obstacles au commerce sont un obstacle à la reprise et à la croissance. De ce fait, l'accès au marché à des conditions de faveur aurait des effets non négligeables sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses. Par ailleurs, le fardeau de la dette continue de peser sur les économies des pays en développement et des progrès importants doivent intervenir lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005.

17. Le Sri Lanka participe activement aux efforts visant à améliorer la condition de la femme, et il a élu la première femme chef d'État en 1960. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 97 %; il y a plus de filles que de garçons à tous les niveaux du système éducatif et les femmes sont bien représentées tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le Gouvernement a donné des instructions afin que tous les programmes gouvernementaux comportent un élément sur l'égalité des sexes et que l'effet sur cette égalité soit évalué dans chaque programme.

18. **M. Chia** (Singapour) dit que son pays, n'ayant d'autres ressources naturelles que sa population, a fortement investi dans l'éducation et la formation. Singapour considère que l'éducation n'est pas une fin en soi mais un moyen de doter la population des qualifications nécessaires pour relever les défis du lieu de travail et contribuer au développement national. Les organismes publics ont travaillé en étroite collaboration avec le secteur privé, les syndicats et d'autres parties prenantes pour déterminer quelles qualifications sont requises compte tenu des plans de développement du pays et traduire ces qualifications en objectifs pour le système éducatif. L'évolution de l'économie et du système éducatif témoigne du partenariat étroit qui s'est instauré entre l'entreprise et l'enseignement. Avec le passage à une industrialisation axée sur les exportations au début des années 70, l'accent a été davantage mis sur la formation technique et professionnelle; dans les années 80 et 90, ce sont la science et la technologie qui ont été privilégiées.

19. Toutefois, les mutations technologiques rapides et la concurrence intense induite par les technologies de l'information et de la communication, le développement de la mondialisation et la libéralisation économique ont amené de nouveaux défis, que Singapour a relevés par une stratégie renouvelée de mise en valeur des ressources humaines établie à

l'issue de consultations avec toutes les parties concernées. Cette stratégie vise à aider la population de Singapour à demeurer compétente et adaptée à la nouvelle économie fondée sur le savoir, en encourageant le recentrage des programmes éducatifs sur l'apprentissage continu, l'acquisition de qualifications tout au long de la vie et les programmes de recyclage.

20. Pour élaborer sa stratégie de mise en valeur des ressources humaines, Singapour a bénéficié de l'assistance technique fournie par des pays développés et des organisations internationales. Singapour estime devoir apporter à son tour sa contribution; en conséquence, l'assistance technique axée sur la formation et l'acquisition des qualifications fait partie des objectifs de base de son programme de coopération internationale, et plus de 38 000 responsables gouvernementaux de 161 pays en développement ont suivi des cours de formation à Singapour depuis 1993. Certes, toutes les expériences de Singapour ne sont pas applicables partout mais les principes, approches et institutions méritent d'être étudiés et pourraient être adaptés à d'autres pays.

21. **M. Muda** (Malaisie) dit que les réalisations sont peu nombreuses en dépit de tous les engagements internationaux récents et de la sensibilisation mondiale à la nécessité de lutter contre la pauvreté. C'est d'abord aux gouvernements des pays qu'incombe la responsabilité d'éliminer la pauvreté, mais ces gouvernements ont besoin du soutien du système international. Une véritable croissance économique exige un environnement propice et dynamisant. L'accès aux marchés et l'investissement étranger direct aideraient à promouvoir la croissance économique et la création d'emplois productifs.

22. La croissance dans l'équité a toujours été l'axe principal de la planification du développement en Malaisie, l'accent étant mis sur l'amélioration des possibilités de création de revenus. La Malaisie a toujours été consciente du caractère multidimensionnel de la pauvreté et de la nécessité d'adopter des démarches pratiques et intégrées pour l'éliminer efficacement. Ses plans de développement sont divisés en grandes politiques nationales de base et en plans-cadres par secteur et par branche d'activité. L'indice de pauvreté de la Malaisie se situe actuellement à moins de 5 % et, dans les années à venir, ses politiques de développement viseront à ramener la pauvreté extrême à 0 % d'ici à 2009. Dans son rapport sur la place

centrale de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté (A/60/314), le Secrétaire général déclare que la réduction de la pauvreté ne peut se réaliser sans un recentrage sur le secteur agricole, et la Malaisie a pris des mesures concrètes pour accroître le revenu des personnes employées dans ce secteur.

23. Le Gouvernement fournit aussi une assistance financière pour permettre aux enfants de familles pauvres de poursuivre leurs études jusqu'à l'université, parce qu'un niveau d'instruction élevé les aidera à obtenir de meilleurs emplois. La Malaisie est également consciente de la nécessité d'éliminer la corruption et d'améliorer le système de prestation des services publics afin d'accroître l'efficacité et la productivité et de contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique.

24. Nonobstant les efforts faits au plan national, l'assistance technique internationale, l'APD et l'allègement de la dette demeurent nécessaires pour libérer des ressources qui pourraient être directement consacrées aux activités de lutte contre la pauvreté.

25. **M. Albader** (Qatar) dit que si l'économie mondiale a fait des progrès sans précédent depuis les années 50, de nombreux pays du tiers monde connaissent la stagnation économique et des populations nombreuses, en particulier dans les zones rurales, souffrent de la pauvreté, de la faim et de la misère. À la suite du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement social, les gouvernements se sont engagés à aider les populations rurales dans le cadre d'une action visant à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015. La clef de la réduction de la pauvreté réside dans les stratégies de développement durable qui consistent à investir dans les zones rurales et les services sociaux. Le déclin de la production alimentaire par habitant dans les pays en développement se poursuivra si l'accès aux terres, aux capitaux, aux crédits, à la formation et à la technologie ne s'améliore pas.

26. La pauvreté est intimement liée au chômage. Le rapport du Secrétaire général montre que la moitié de la population qui vit actuellement sous le seuil de pauvreté est composée de personnes en âge de travailler et qu'une majorité des personnes qui travaillent dans le monde en développement vivent en dessous du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Les politiques de réduction de la pauvreté doivent privilégier la création d'emplois et l'amélioration des

qualifications. Les femmes dans les zones rurales subissent un handicap particulier en raison de leur fonction de procréation et de l'inégalité d'accès aux ressources, à l'emploi rémunéré, à l'éducation et aux postes de décision.

27. Dans son rapport sur la mise en valeur des ressources humaines (A/60/318), le Secrétaire général a noté que, pour échapper au piège de la pauvreté, il faut des investissements dans l'infrastructure de base et les ressources humaines que les pays en développement eux-mêmes ne peuvent pas effectuer sans l'aide internationale. Le Qatar demande aux pays développés Membres de l'ONU, aux autres partenaires pour le développement dans le système des Nations Unies, aux Institutions de Bretton-Woods, au secteur privé et aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, d'accroître leurs investissements dans les pays en développement, surtout dans les zones rurales. Il espère que la prochaine conférence ministérielle de l'OMC réaffirmera l'accent que le Cycle de Doha a mis sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et l'élimination de tous les obstacles aux exportations provenant des pays en développement et des pays les moins avancés. La participation pleine et équitable des sociétés rurales au développement mondial est une condition préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

28. **M. Dall'Oglio** [Observateur de l'Organisation internationale des migrations (OIM)], se référant au rapport du Secrétaire général (A/60/318), dit que depuis plusieurs années, l'OIM se penche sur les conséquences de la migration de la main-d'œuvre qualifiée et des personnes ayant fait des études supérieures, ce qui montre bien la complexité et le caractère contradictoire de l'articulation entre migrations et développement.

29. La migration de travailleurs qualifiés des pays en développement vers les pays développés n'est pas toujours un phénomène négatif : les pays qui ont une population nombreuse et une base de ressources humaines large et flexible peuvent compenser ces courants sortants. En pareil cas, l'exode des compétences correspond à un excès de compétences, et les avantages en terme d'envoi de fonds et de diverses autres ressources compensent largement les inconvénients en termes d'investissements consentis dans l'éducation et la formation. En revanche, dans les pays qui manquent de capital humain et n'ont pas les

moyens de remplacer leurs travailleurs les plus qualifiés, ces courants sortants constituent un obstacle majeur à la croissance économique.

30. Les pays d'origine et de destination, avec l'aide des organisations internationales, peuvent coopérer efficacement à l'atténuation des effets préjudiciables de la migration de travailleurs qualifiés. Les populations expatriées ou « diasporas » jouent un rôle important dans ces partenariats et méritent d'être encouragées et soutenues dans leurs efforts visant à maintenir des liens avec leurs pays d'origine, dans le cadre des réseaux humains et financiers. L'OIM a mis au point divers programmes visant à favoriser l'instauration de ces liens en améliorant la mobilité des personnes et des ressources, ce qui se traduit par des bénéfices, des investissements et la création de microentreprises et d'emplois.

31. La coopération entre pays d'origine et pays de destination suscite un intérêt croissant. Les cadres régionaux et les consultations régionales et interrégionales sur les problèmes de migration offrent aussi des possibilités supplémentaires à cet égard. L'OIM participe pleinement aux efforts faits actuellement au plan international pour transformer l'exode des compétences en un gain de compétences par le transfert et l'acquisition de connaissances, de qualifications et de technologies dans les pays d'origine.

32. **M. Talbot** (Guyana), parlant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont aussi Membres de l'ONU, dit que la région des Caraïbes fait partie des régions du monde qui ont le plus besoin d'amélioration dans la lutte contre la pauvreté extrême et la faim. Le taux de croissance économique est insuffisant pour réaliser des progrès sensibles mais, malgré leur vulnérabilité sur le plan du commerce, de l'environnement et de la santé, les pays de la région sont conscients qu'il leur incombe de travailler à leur propre développement et d'améliorer les conditions de vie de leur population. La communauté internationale a l'obligation morale de tout faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui qui consiste à éliminer la pauvreté extrême et la faim, et les États membres du CARICOM se félicitent des diverses initiatives prises par les donateurs pour établir des dates limites de réalisation des objectifs en matière d'APD.

33. Le représentant du Guyana est conscient de la contribution du microcrédit à la lutte contre la pauvreté et signale que les États membres du CARICOM continuent de préconiser l'instauration de partenariats permettant d'améliorer l'accès au microcrédit et au microfinancement pour les couches pauvres de la population.

34. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a désigné l'élimination de la pauvreté féminine comme étant l'une des parties intégrantes des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les femmes dans les Caraïbes sont encore défavorisées: outre des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie, elles doivent bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé et à l'emploi.

35. Dans les Caraïbes, la pauvreté est généralement caractérisée par de grandes disparités de revenus et elle va de pair avec un taux de chômage élevé. L'éducation est un outil capital et les dirigeants de la région s'efforcent d'assurer l'accès universel à tous les niveaux de l'enseignement et de moderniser les normes éducatives. Il faut effectivement reconnaître la place centrale de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté, la nécessité un investissement durable à long terme dans la mise en valeur des ressources humaines et les répercussions négatives de la pandémie du VIH/sida et de l'exode des compétences sur les maigres ressources humaines de la région.

36. Les effets préjudiciables de la mondialisation ont continué de creuser le fossé économique et social entre les pays développés et les pays en développement, accentuant les inégalités de revenus et de chances. Les gouvernements de la région des Caraïbes ont ouvert leurs marchés, respecté les principes de bonne gouvernance et favorisé le transfert des technologies, pour faire en sorte que la mondialisation et la libéralisation du commerce deviennent des facteurs positifs.

37. Les États membres du CARICOM notent avec satisfaction que les dirigeants du monde entier se sont montrés déterminés lors du Sommet de 2005 à assurer la réalisation intégrale et en temps voulu des objectifs de développement et autres objectifs convenus lors des principaux sommets et conférences. La nécessité d'agir pour éliminer la faim et la pauvreté et offrir à tous des conditions de vie humaines et décentes est encore plus urgente à une époque de progrès technologiques et d'augmentation des niveaux de vie.

38. **M. Atiyanto** (Indonésie) dit que des mesures pratiques s'imposent pour donner suite aux initiatives convenues lors du Sommet mondial de 2005 et surveiller leur mise en œuvre.

39. Les gouvernements des pays en développement sont certes responsables de leur propre développement, sur la base de leur situation, de leur souveraineté et de leurs priorités, mais leurs efforts ne mèneraient à rien s'ils ne peuvent faire entendre de manière forte et efficace leur voix dans les instances internationales de prise des décisions économiques et autres et de définition des normes. Il faut s'engager à instaurer un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC apportera dans un certain nombre de domaines une contribution qui aidera les pays en développement à parvenir à une croissance économique soutenue et un développement durable.

40. Soulignant l'importance des migrations et du transfert des technologies, le représentant de l'Indonésie réitère l'engagement de son pays en faveur de l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement s'est doté d'un plan de relance de la performance économique et de promotion du développement de l'économie rurale et de l'agriculture pour lutter contre la pauvreté. Il met également en œuvre une stratégie favorable aux pauvres qui met l'accent sur la croissance et l'emploi. La réduction du subventionnement public du pétrole a libéré des fonds pour l'octroi de subventions trimestrielles en espèces à la population pauvre. Le Gouvernement s'emploie également à promouvoir le microcrédit, les questions d'égalité entre les sexes et la lutte contre la corruption.

41. L'Indonésie continue de s'intéresser aux besoins particuliers des autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, par le biais de divers mécanismes régionaux et interrégionaux ainsi que d'arrangements tripartites avec différents donateurs.

42. **M. Ahmed** (Organisation mondiale du tourisme) dit que la conversion de l'Organisation mondiale du tourisme en une institution spécialisée des Nations Unies constitue une reconnaissance supplémentaire de la contribution que le tourisme peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les différentes parties prenantes dans l'industrie du tourisme ne sauraient rester indifférentes aux problèmes de la pauvreté. Il est en outre avéré que

certaines formes viables de tourisme aident à sortir de nombreuses personnes du cycle de la pauvreté.

43. Pour illustrer le rôle économique du tourisme dans les pays en développement et les pays les moins avancés, il signale que les pays en développement reçoivent 19,3 % du total des recettes du tourisme international. Le tourisme est la principale exportation pour un tiers de l'ensemble des pays en développement et une source majeure de devises dans les pays les moins avancés. De plus, l'augmentation du nombre des entrées de touristes étrangers a été plus rapide dans les pays en développement que dans les pays à revenu élevé, surtout entre 1990 et 2003.

44. Par ailleurs, le tourisme est l'une des rares branches d'activité dans laquelle la plupart des pays en développement ont un avantage comparatif par rapport aux pays développés. L'expansion considérable des activités touristiques, y compris vers des destinations reculées, et le fort lien entre le tourisme et les autres activités économiques expliquent pourquoi le tourisme est particulièrement adapté pour pourvoir aux besoins des populations pauvres. Le tourisme est en outre à très forte intensité de main-d'œuvre, exige peu de qualifications et fournit des emplois pour tous, y compris les femmes et les jeunes. Les obstacles à la création d'une petite entreprise dans ce secteur sont relativement faibles, ce qui a amené l'Organisation mondiale du tourisme à effectuer un travail de recherche sur le rôle éventuel du microfinancement dans le développement des petites et moyennes entreprises touristiques dans les régions pauvres.

45. Cela étant, le tourisme n'entraîne pas automatiquement une réduction de la pauvreté; il faut aussi la volonté d'une direction politique forte et un engagement ferme du secteur privé s'agissant d'assumer leurs responsabilités sociales à l'égard des pays de destination, des communautés locales et des travailleurs. Lors du Sommet mondial sur le développement durable, l'Organisation mondiale du tourisme a lancé l'idée d'un tourisme durable en tant qu'outil d'élimination de la pauvreté.

46. Les gouvernements devraient intégrer le développement touristique durable dans leurs documents de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, comme recommandé dans la Déclaration sur le tourisme et les objectifs du Millénaire pour le développement adoptée à la veille du Sommet mondial de 2005. Cette déclaration appelle également

l'attention sur le rôle vital du tourisme dans les petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement tributaires du tourisme.

47. **M. Wagle** (Népal) dit que la lutte contre la pauvreté est un problème multidimensionnel qui doit donc être traité de manière cohérente et sur tous les plans géographiques, en particulier en ce qui concerne les pays en développement et les pays les moins avancés.

48. L'élimination de la pauvreté demeure le seul objectif du plan de développement économique actuel du Népal, qui vise une croissance économique à large assise, le développement des secteurs sociaux, l'inclusion sociale par des programmes ciblés de création d'emplois, et la bonne gouvernance par l'amélioration de l'efficacité des services publics, la participation communautaire et la décentralisation des pouvoirs. L'accent est mis sur les politiques centrées sur la population et la répartition équitable des chances et des avantages, ainsi que sur les programmes d'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, de façon à mettre le Népal sur la voie de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015. Cela étant, les disparités entre les populations urbaines et rurales persistent et les activités terroristes ont sapé les efforts de développement. Un programme a été mis au point pour accroître la sécurité humaine, éliminer la corruption et régler les problèmes connexes.

49. Un programme à long terme a été conçu pour renforcer le secteur agricole, qui souffre d'une faible productivité et du sous-emploi, et une banque foncière est en voie de création pour octroyer des terrains aux paysans sans terre et aux débiteurs qui se sont libérés de leur dette, afin de favoriser l'utilisation productive des terres agricoles. Le Gouvernement crée aussi des emplois à domicile et recherche des possibilités d'emplois à l'étranger; ce dernier aspect demeure une composante essentielle de la politique de l'emploi du Népal et les envois de fonds des jeunes Népalais expatriés soutiennent l'économie et constituent une autre source de revenus des ménages.

50. Mais les pays pauvres ne peuvent résoudre seuls le problème de la pauvreté, qui exige un surcroît d'aide, un allègement de la dette, un soutien au renforcement des capacités et un système commercial multilatéral équitable propre à relancer la croissance.

La communauté internationale doit soutenir les efforts visant à remplacer le cercle vicieux du sous-développement, du chômage et de la violence par un cercle vertueux de la paix, du développement et de l'emploi productif et faire en sorte que les secteurs d'activités économiques profitent aux travailleurs pauvres. Avec l'expiration des quotas sur l'habillement en janvier 2005, les exportations d'articles de confection népalais, qui constituent une source majeure de devises pour le pays, ont diminué de 39 % et plus de 60 % des entreprises de confection ont fermé leurs portes, ce qui représente une perte de 50 000 emplois.

51. Les pays qui souffrent de la pauvreté ont besoin de l'ouverture des marchés dans les domaines où ils disposent d'un avantage comparatif, ainsi que du transfert des technologies et d'un surcroît d'aide financière pour l'éducation et la formation professionnelle. Leurs travailleurs excédentaires peu coûteux et peu qualifiés doivent pouvoir traverser les frontières pour contribuer à sortir leurs familles de la pauvreté, ce qui demeure le principal problème que même le jugement collectif des pays n'arrive pas à résoudre. Les couches les plus pauvres de la population mondiale sont encore aux prises avec la pauvreté et le creusement des inégalités, ainsi que les promesses non tenues. Des efforts conjugués et concertés dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté peuvent permettre d'apporter le développement et la prospérité à tous.

52. **M. Sadykov** (Kazakhstan) dit que son gouvernement accorde la priorité à l'élimination de la pauvreté, à l'emploi des femmes, à l'aide aux familles pauvres, au développement des petites et moyennes entreprises et aux grands programmes sociaux. Dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté pour 2003-2005, la proportion de pauvres a été ramenée de 34 % en 1999 à 16 % en 2004, réalisant ainsi l'objectif du Millénaire pour le développement correspondant. Une série de réformes sociales engagées en 2005 s'achèveront en 2007 et le programme national de réforme et de développement des soins de santé pour 2005-2010 a été mis en route. La politique macroéconomique du pays déterminera le niveau de croissance des salaires ajustés de l'inflation, afin qu'il soit en phase avec l'augmentation de la productivité du travail et que les ménages tirent effectivement profit du progrès économique.

53. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, l'État accorde des bourses aux

3 000 meilleurs élèves des collèges afin qu'ils poursuivent des études dans les meilleures universités. Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail et des mécanismes efficaces sont mis au point pour les intégrer davantage à la vie sociale et politique et accroître leur représentation à tous les niveaux de prise des décisions; les femmes occupent actuellement 60 % des postes dans le secteur public et l'on s'intéresse de près à la promotion de leur situation économique.

54. Un programme de microcrédit dont les deux tiers des bénéficiaires sont des femmes est actuellement mis en œuvre et le Gouvernement continuera d'accorder la priorité à la fourniture de ressources financières aux populations pauvres y compris en améliorant le cadre du microcrédit. La contribution des coopératives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est largement reconnue; ces structures ont contribué à faire en sorte que les pauvres, les femmes en particulier, puissent réaliser pleinement leur potentiel productif. Le Kazakhstan dispose aussi d'un système de microcrédit à l'intention des groupes vulnérables et des entrepreneurs débutants.

55. Le développement économique suppose des politiques qui traitent des sources potentielles d'instabilité et du gouffre qui sépare les riches et les pauvres en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la participation aux activités sociales. Le Kazakhstan a pour objectif d'édifier une économie moderne et compétitive dans une société ouverte, démocratique et prospère fondée sur l'état de droit, où les composantes et les traditions d'une société plurinationale et pluriconfessionnelle peuvent coexister harmonieusement.

56. **M. Bhagwat Singh** [Observateur de l'Union mondiale pour la nature (IUCN)] dit que le retard dans l'élimination de la pauvreté a été aggravé par l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles, des conflits et des maladies, aussi appelle-t-il la communauté internationale à s'engager davantage. La réduction de la pauvreté n'est possible que si les écosystèmes sont conservés et convenablement gérés. Il y a un lien direct entre la santé des écosystèmes et la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, la constitution d'actifs, la réduction des risques et une augmentation de la sécurité des populations pauvres. Inversement, la dégradation des terres, la désertification, la pollution et l'accès inégal à l'eau et

aux écosystèmes productifs diminuent le bien-être des populations.

57. L'IUCN a lancé l'Initiative relative à la conservation au service de la réduction de la pauvreté, instaurant une vaste alliance d'organisations relevant des pouvoirs publics et de la société civile pour restaurer et conserver les services écosystémiques essentiels pour assurer des modes de subsistance viables. Il faut intégrer au financement de la lutte contre la pauvreté et à la planification de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement les questions relatives à l'eau et l'amélioration de la gestion des pêches et des terres agricoles, comme il faut garantir les droits des populations pauvres à la terre et aux ressources.

58. L'inégalité d'accès des femmes à bon nombre de ressources essentielles freine leur contribution au développement économique. L'égalité entre les sexes est d'une importance capitale pour la lutte contre la pauvreté et la conservation et l'utilisation durable des ressources. Les travaux de recherche sur les aspects sexospécifiques de l'utilisation des ressources naturelles ont montré que les femmes occupent une place centrale dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté couronnée de succès. Or, bien que les femmes soient dans une large mesure responsables de la sécurité alimentaire et des soins de santé au foyer, elles ne bénéficient que d'un accès limité à l'éducation, aux revenus et à l'accumulation du capital et d'autres avoirs. L'IUCN est depuis longtemps consciente des inégalités entre les sexes en matière d'utilisation des ressources naturelles signalées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/162), et elle a activement intégré cette question à son travail de conservation au service des populations pauvres; elle contribuera également à traduire dans la réalité l'engagement pris au Sommet mondial de faire davantage pour éliminer les discriminations fondées sur le sexe.

59. **M. Salazar-Pineda** (République bolivarienne du Venezuela) dit que l'inégalité structurelle entre le Nord et le Sud fait partie intégrante du problème de la pauvreté. Les causes systémiques de la pauvreté sont enracinées dans l'architecture financière internationale actuelle, dont les exigences néolibérales rendent l'objectif d'élimination de la pauvreté illusoire. Les pays en développement doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les institutions financières internationales, et il faut mettre en place un système commercial multilatéral équitable, transparent, axé sur

le développement et reposant sur la complémentarité, en respectant tout particulièrement le principe du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

60. La pauvreté est un phénomène social qui comporte de multiples facettes qualitatives, dont il faut d'abord comprendre les causes avant de les régler. La lutte contre la pauvreté est essentiellement politique et le Gouvernement vénézuélien, qui repose sur la démocratie participative, associe les citoyens à la prise des décisions relatives aux plans et programmes destinés à assurer l'exercice de leur droit le plus fondamental, celui de sortir de la pauvreté. Au Venezuela, les droits de l'homme sont des droits politiques et participatifs dont la réalisation est une étape nécessaire dans l'édification d'une société libre, juste et équitable.

61. Le Venezuela déploie les efforts suivant pour accroître la production : microcrédit; incitations en faveur des petites et moyennes entreprises; promotion de la constitution de coopératives, en particulier de coopératives de femmes; relance d'entreprises inactives; distribution des terres; et soutien financier et technologique aux zones rurales. La République bolivarienne du Venezuela a été déclarée territoire exempt d'analphabétisme par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'issue de campagnes d'alphabétisation couvrant tout le pays. La composante éducation des programmes nationaux comprend l'ouverture de crèches polyvalentes, la construction d'écoles et la généralisation de tous les cycles de l'enseignement; la composante santé a permis de renforcer le système de soins de santé primaires et de progresser dans la généralisation des soins médicaux, y compris hospitaliers, et de réaliser une réduction notable de la mortalité infantile.

62. Il n'y a pas de modèle unique de développement, comme il n'y a pas de modèle unique de démocratie. Le Venezuela est convaincu que la cause principale de la pauvreté réside dans l'inégalité et la structure de pouvoir qui l'alimentent aux plans tant national qu'international. En conséquence, le problème central qu'il faut régler n'est pas celui de la pauvreté, c'est celui de la richesse et de sa concentration. La lutte contre la pauvreté doit être l'œuvre des pauvres eux-mêmes et non celle de l'élite ou du marché.

Point 58 de l'ordre du jour : Formation et recherche

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/60/304)

b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) (A/60/328)

63. **M. Boisard** [Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)], présentant le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Institut (A/60/304), dit que 2005 a été une bonne année, du point de vue tant opérationnel que financier. Les activités de l'Institut se sont considérablement développées et, s'il n'a pas lancé de nouveaux programmes ou initiatives, les domaines où il peut apporter une contribution utile ont été renforcés pour fournir une information plus durable. Le nombre des bénéficiaires a augmenté avec le recours au cyberapprentissage dans un nombre croissant de cours et, si les moyens financiers le permettent, des cours de courte durée sur certains aspects de la formation mise au point à l'UNITAR seront mis à disposition sur CD-ROM.

64. Le programme de l'Institut repose sur deux grands piliers : le premier, qui représente près d'un tiers de ses activités, porte sur la formation à la diplomatie multilatérale, à la gestion des affaires internationales et à la diplomatie préventive, ainsi que les programmes à l'intention des diplomates ou délégués accrédités auprès de l'ONU, une série de bourses de droit international et de règlement des conflits et des cours par correspondance sur le maintien de la paix. Le second volet, bien plus important, porte sur le renforcement des capacités économiques et sociales; l'Institut n'est pas seulement l'outil de formation pour bon nombre de conventions dans le domaine de l'environnement, il organise aussi de petits programmes correspondant à des besoins précis dans les domaines du commerce international, de la dette extérieure et de la gestion financière.

65. Quatre grands thèmes permettent d'illustrer la conformité des activités de l'Institut au Document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. Le premier est celui du partenariat mondial pour le développement : tous les programmes de l'UNITAR ont été établis en étroite coordination avec un ou plusieurs organismes tant internes qu'externes au système des Nations Unies, ce qui permet à l'Institut de concevoir chaque année plus de 150 ateliers, séminaires et programmes bénéficiant à plus de 10 000

participants, auxquels il faut ajouter 15 000 étudiants qui suivent des cours par correspondance.

66. L'UNITAR a été l'un des premiers agents de la formation pour la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux dans le domaine de l'environnement, au premier rang desquels figurent les conventions sur le changement climatique, sur la désertification et sur la diversité biologique, ainsi que les Conventions de Rotterdam et de Bâle.

67. Financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne et d'autres donateurs bilatéraux, le programme de formation de l'Institut sur l'application de la Convention-cadre sur le changement climatique a été mené à bien en étroite coopération avec le secrétariat de la Convention, et en consultation permanente avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sous l'égide de l'UNITAR, trois centres spécialisés de renommée mondiale, situés à Colombo, Dakar et Pretoria, sont en train de mettre au point une approche intégrée de l'analyse des politiques relatives au changement climatique et au développement durable, chaque partenaire apportant ses lumières sur des aspects précis. L'objectif à long terme est d'encourager la coopération Sud-Sud, de former des formateurs et d'accroître la capacité des pays en développement à se faire entendre dans le débat mondial sur le changement climatique.

68. L'UNITAR dispense aussi une formation sur les infrastructures nécessaires à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets : élaboration de profils nationaux; renforcement des capacités; prise des décisions en matière de gestion des risques; programmes nationaux intégrés de gestion; évacuation des polluants et registres des transferts; et système harmonisé à l'échelle mondiale de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Cette formation a été mise au point en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et financée par le FEM et des donateurs bilatéraux, la Suisse notamment. L'Institut contribue à l'élaboration des programmes nationaux intégrés en aidant les pays à identifier les lacunes dans leur infrastructure et à établir des priorités. Plus de 120 pays ont bénéficié directement de ses activités et de nombreux pays industrialisés ont adopté ses méthodes.

69. S'agissant du règlement pacifique des différends, outre le programme relatif au maintien de la paix et à la diplomatie préventive, un programme sur l'information et l'interrogation des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général a permis de constituer une « mémoire institutionnelle » et de renforcer l'efficacité opérationnelle. Il y a également un programme sur les besoins particuliers des femmes et des enfants dans les situations de conflit et après les conflits et un cours par correspondance sur les opérations de maintien de la paix est disponible sur CD-ROM pour un prix modique.

70. Grâce au partenariat de l'UNITAR avec des autorités locales et municipales et des entreprises, des villes et d'autres autorités locales partout dans le monde se penchent actuellement sur un certain nombre de problèmes sociaux précis, dont le VIH/sida. Il existe actuellement 12 centres de formation affiliés à l'UNITAR sur quatre continents qui dispensent une formation en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et des associations régionales et internationales de villes et autorités locales. Parmi les autres activités il convient de citer l'élaboration, avec Habitat, d'un document sur l'accès aux services essentiels et d'une étude sur le financement de l'infrastructure des autorités locales en collaboration avec la Banque mondiale; des entreprises privées ont apporté des compétences spéciales et un certain financement à des ateliers conjoints sur des sujets tels que la gestion des ressources en eau. L'UNITAR a été l'un des organisateurs du récent Sommet mondial des villes et des autorités locales sur la société de l'information, en prélude à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis.

71. En association avec l'Union interparlementaire, l'Institut a lancé une série de séminaires destinés à former les parlementaires aux aspects de leurs fonctions qui ont trait au développement durable et à l'accès universel aux services essentiels. Dans le nouveau contexte des relations internationales, les autorités locales, la société civile et le secteur privé auront à jouer un rôle plus important dans une société mondialisée et décentralisée qui est à la recherche de justice et d'égalité des chances.

72. Le succès de l'Institut s'explique par la précision de ses méthodes et la flexibilité de son action. Sa situation financière est dans l'ensemble satisfaisante et les donateurs bilatéraux semblent approuver ses

activités de renforcement des capacités. Cela étant, les contributions volontaires versées au Fonds général ne suffisent pas pour couvrir les services de formation que l'Institut dispense aux représentants accrédités auprès de l'ONU à New York et ne permettent pas d'étendre ces services à d'autres villes sièges. L'UNITAR est le seul organisme qui dispense une formation aux négociations multilatérales, à la prise de parole en public et à la rédaction de résolutions.

73. Malgré des efforts considérables, l'Institut n'est pas parvenu à recruter des grands donateurs, qui pensent peut-être par erreur que ces services ne sont pas prioritaires. La question de savoir si l'ONU doit prendre en charge les coûts des loyers et de l'entretien des locaux de l'Institut n'est toujours pas réglée après des années de débats. La formation et le renforcement des capacités institutionnelles sont importants pour le développement durable mais, paradoxalement, le seul organe des Nations Unies qui les assure est aussi le seul qui est financièrement autonome et ne bénéficie pas du soutien financier de l'Organisation.

74. **M. Ceratto** (Directeur par intérim de l'École des cadres du système des Nations), présentant le rapport du Directeur sur les activités et réalisations de l'École (A/60/328), signale que le seuil de 10 000 participants a été atteint et dépassé en 2004. Le plus gros des activités était consacré à la formation des équipes de pays des Nations Unies; destiné aux personnes qui occupent pour la première fois des fonctions de coordonnateur résident ou de responsable de la coordination, ce programme permet d'organiser des retraites de planification stratégique pour concrétiser les bilans communs de pays et finaliser la stratégie des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'École compte aider à l'achèvement de 39 opérations PNUAD en 2005, contre quatre en 2002. À cause de ce programme de formation, les équipes de pays des Nations Unies sont plus concentrées sur les objectifs prioritaires du Millénaire pour le développement et plus efficaces dans la planification et la réalisation de ces objectifs. On voit là ce que l'École peut faire lorsqu'elle bénéficie d'un financement suffisant et prévisible et qu'elle poursuit des objectifs définis d'un commun accord avec ceux qui les parrainent.

75. Le deuxième grand domaine est occupé par le programme relatif à la paix et la sécurité, qui a permis de former des fonctionnaires du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions

spécialisées et d'autres entités. Financé par trois donateurs seulement, à savoir l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède, il a permis d'organiser 64 opérations de formation depuis 1998 et de former plus de 1 500 participants. Plus de 200 fonctionnaires ont été formés en 2004 et 2005. Le Directeur par intérim de l'École invite davantage de partenaires à apporter un surcroît de soutien pour le lancement d'un programme pluriannuel dans le domaine de la paix et de la sécurité. La formation et l'apprentissage ne sont certes pas la solution à de tous les problèmes mais ils peuvent aider à se doter d'un effectif bien formé qui peut trouver des solutions multilatérales concertées. Les États Membres devraient soutenir les efforts faits par l'École pour accroître l'efficacité du capital humain de l'ensemble du système, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

76. **M. Blake** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que l'UNITAR a sensiblement accru le nombre de ses initiatives de formation. Le Groupe des 77 et la Chine apprécient tout particulièrement les efforts faits par l'Institut pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, ainsi que l'appui qu'il apporte à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique dans le cadre de programmes relatifs à la vulnérabilité, à l'adaptation et à l'atténuation des effets. Il rend également hommage au travail accompli par l'UNITAR dans le domaine de la diplomatie préventive. Les programmes de l'Institut, plus nombreux, traitent de questions qui ont un rang de priorité élevé pour les pays en développement.

77. Le Groupe des 77 et la Chine approuvent la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'UNITAR continue de développer ses programmes de formation et de renforcement des capacités et de coopérer avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies à cet égard. Se félicitant de l'amélioration de la situation financière de l'Institut, il relève toutefois que la question de sa viabilité financière à long terme demeure posée. Les États Membres, en particulier les pays développés, devraient accroître leur contribution au Fonds général compte tenu du fait que l'Institut a réussi sa restructuration et sa revitalisation et s'emploie à se conformer aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et compte tenu aussi de l'importance de la

formation. Il demande donc instamment aux États Membres de s'employer à trouver un règlement rapide de la question de la prise en charge des loyers et des frais d'entretien des locaux occupés par l'UNITAR. Le Groupe des 77 et la Chine appuient également la recommandation tendant à ce que le point de l'ordre du jour intitulé « Formation et recherche » soit désormais examiné tous les deux ans par l'Assemblée générale et non comme c'est le cas à présent tous les ans.

78. **M. Anaedu** (Nigéria), exprimant le ferme soutien de sa délégation à l'UNITAR, dit que l'Institut ne peut pas fournir les services que les États Membres exigent et attendent souvent si ses ressources proviennent essentiellement de fonds réservés, généralement assortis de conditions rigoureuses et émanant d'un très petit nombre de donateurs. L'UNITAR doit être traité comme n'importe quelle autre institution au sein des Nations Unies qui bénéficie de la prise en charge des loyers et des frais d'entretien de ses locaux. Si besoin est, l'article pertinent du statut de l'Institut pourrait être modifié pour lui permettre d'être financé par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU.

79. On ne voit pas clairement quelle est la finalité du programme relatif à la « démocratie environnementale ». L'UNITAR devrait concentrer son action sur ses programmes principaux qui comportent le plus d'avantages pour le plus grand nombre de membres et non se lancer dans des programmes fondés sur des concepts vagues et sujets à controverse. Il conviendrait donc de mettre fin au programme sur la « démocratie environnementale ». L'on ne voit pas clairement non plus pourquoi l'UNITAR désigne le pétrole comme seule matière première pouvant générer d'importantes recettes pour les autorités centrales. Est-ce que l'UNITAR va aussi concevoir des programmes sur la gestion équitable des services et des matières premières dans des pays développés et des pays en développement où il existe une agitation en faveur de la répartition équitable des ressources en tant que moyen de promouvoir la paix entre les communautés? De tels programmes, qui relèvent de la politique et de l'économie, n'entrent pas dans la compétence de l'Institut, lequel devrait s'en tenir à une meilleure gestion des ressources limitées dont il dispose, dans le cadre de ses programmes de base, afin de gagner et de conserver la confiance des donateurs.

80. **M^{me} Quintavalle** (Italie) se félicite de la formation dispensée par l'École des cadres aux équipes de pays des Nations Unies et exprime son soutien

résolu aux activités consacrées à renforcer les capacités des fonctionnaires dans le domaine de la prévention des conflits et de l'alerte rapide, en particulier en Afrique dans le cadre du NEPAD. La politique de formation de l'École combine le savoir-faire et les compétences spécifiques de nombreux intervenants différents, contribuant ainsi à la cohérence à l'échelle du système. L'une des principales fonctions de cet établissement est de former les fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain, et cette fonction devrait se poursuivre. Parallèlement, étant donné la nécessité d'améliorer la culture de la gestion au sein de l'Organisation, il devrait aussi se pencher sur la formation du personnel au siège des différents organismes des Nations Unies. Un personnel mieux formé et éduqué est à même de trouver des solutions multilatérales plus efficaces dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité collective.

Point 54 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine (suite) (A/C.2/60/L.29)

Projet de résolution sur l'action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine

81. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.29 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte reprend dans une très large mesure la formulation convenue pour la résolution de l'année précédente sur le même sujet, mais a été actualisé pour tenir compte de la très prochaine entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle espère que ce texte bénéficiera d'un large appui et demande instamment son adoption par consensus.

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/60/L.27)

f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005
(suite) (A/C.2/60/L.28)

Projet de résolution sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité

82. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.27 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte est analogue à la résolution de l'année précédente sur le même sujet et vise à faire comprendre l'impact et la férocité du nombre croissant de catastrophes naturelles survenues ces derniers mois, ainsi que les facteurs de risque sous-jacents et la vulnérabilité de nombreux pays.

83. Le paragraphe 3 du texte doit se lire comme suit en anglais : « Stresses the importance of the Hyogo Declaration and the Hyogo Framework for Action 2005-2015 : Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters and the priorities for action that States, regional, international organizations and international financial Institutions as well as other concerned actors should take into consideration in their approach to disaster risk reduction and implement them, as appropriate, to their own circumstances and capacities, bearing in mind the vital importance of addressing the adverse effects of natural disasters in efforts to implement their national development plans and to achieve the internationally agreed development goals, including the Millennium Development Goals; ». Au paragraphe 5, le terme « vulnerable » doit être déplacé et inséré entre « those » et « among », tandis que les termes « that are » doivent être supprimés. Elle espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Projet de résolution sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005

84. **M^{me} Gordon** (Jamaïque) présente le projet de résolution A/C.2/60/L.28 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce texte est analogue à celui de la résolution précédente, mais a été actualisé pour tenir compte tout à la fois du rapport du Secrétaire général, qui considère que le Programme solaire mondial a notablement accru la prise de conscience de l'importance du rôle des sources d'énergies nouvelles et renouvelables dans l'offre mondiale d'énergie, et fait

connaître l'état de la réflexion dans ce domaine. Le projet de résolution demande que le Programme soit prorogé pour 10 ans. Dans le texte anglais du paragraphe 7, les termes « International Conférence on » doivent être insérés avant « Renewable », et une virgule doit être ajoutée après « 2005 ». Elle espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

b) Coopération Sud-Sud : coopération économique et technique entre pays en développement (suite) (A/C.2/60/L.31)

Projet de résolution sur la coopération Sud-Sud

85. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.31 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte s'efforce de mettre en lumière les multiples événements importants survenus dans le cadre de la coopération Sud-Sud, notamment le deuxième Sommet du Sud et la quatorzième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, ainsi que les résultats des travaux de ces deux réunions et les diverses initiatives prises aux niveaux national, régional et international. Elle insiste en particulier sur les paragraphes 16 et 17. S'agissant du paragraphe 15, il faut insérer « of 23 December 2003 » à la fin du paragraphe, après « 58/2 ». Elle espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Point 55 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)
(A/C.2/60/L.32)

Projet de résolution sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen mondial détaillé de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

86. **M^{me} Gordon** (Jamaïque), présentant le projet de résolution A/C.2/60/L.32 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ce texte porte sur la nécessité de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles ainsi que sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de 2006 sur l'examen mondial détaillé de la mise en œuvre de ce programme, comme

il ressort des paragraphes 5 à 9. Au paragraphe 6 du texte anglais, le terme « for » doit être remplacé par « to ». Elle espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

La séance est levée à 13 h 15.